

## PROGRAMME DE FORMATION

La gestion du dossier de l'utilisateur dans les structures sociales et médico-sociales

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

2.00 jour(s)  
14:00 heures

### Public

Tout professionnel paramédical, social, éducatif et des divers services oeuvrant dans les secteurs social et médico-social.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 14 p.

### Objectifs de la formation

Définir les principaux enjeux du dossier unique de l'utilisateur.

Identifier ce que doit/peut contenir un dossier et de quelle manière il peut être consulté.

Appliquer les règles relatives au partage de l'information.

### Programme

Le dossier unique de l'utilisateur :

- Les fondements : la transparence de l'information vis-à-vis de l'utilisateur et/ou de son représentant légal.
- Un dossier pour qui ?
- Ce qu'il contient et ce qu'il ne contient pas.
- Les conditions de consultation du dossier.
- L'informatisation : avantages et contraintes.
- Loi 2002-2 et les responsabilités juridiques associées.

Le partage de l'information :

- Comment doit s'opérer le partage de l'information, au sein de l'établissement, avec les utilisateurs et leurs familles, avec les partenaires ?
- Les informations secrètes

Les écrits professionnels :

- L'articulation des écrits autour du projet personnalisé.
- La forme des écrits professionnels : repères méthodologiques.

- Organisation des échanges et du recueil des informations.

### Méthodes et supports

Apports théoriques. Mises en situation. Échanges.

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.